

REUNION EXTRAORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf octobre à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Benoît DUPONT, Maire de Latillé.

Etaient présents : Mesdames Monique AUGÉ, Nicole JOURDAIN, Stéphanie BRUNET, Frédérique BOURLAUD, Françoise PROUST. Messieurs Benoît DUPONT, Alexandre GARETIER, Michel CACAULT et David BEAUJOUAN.

Etaient absents excusés : Madame Nathalie PETIT (pouvoir à M. David BEAUJOUAN). M. Ludovic POINGT (pouvoir à Benoît DUPONT)- M. Jean-François MICHAUD - M. Philippe THIBAUT – M. Simon BRIE –Madame ROY Monique

M. Alexandre GARETIER a été élu secrétaire de séance

Date de convocation : 10 OCTOBRE 2017

Mise en place du bureau électoral :

- Le Maire ouvre la séance et constate que le nombre de listes déposées est de : 1
- Le conseil municipal désigne un secrétaire de séance : Alexandre GARETIER
- Le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil et dénombre le nombre de conseillers municipaux présents : 9 afin de **vérifier le quorum**.
- Le Maire rappelle que le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend *les 2*

conseillers les plus âgés : M. CACAULT et Mme AUGER *Et les deux conseillers les plus jeunes* :

Mme BRUNET et Mr GARETIER.

Mode de scrutin :

- Le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs et rappelle qu'ils sont élus **sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.** En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.
- Le Maire indique que le Conseil Municipal doit élire **3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.**
- Les candidats peuvent se présenter soit une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués titulaires et suppléants à élire soit sur une liste incomplète.
- Les listes doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

- Avant l'ouverture du scrutin le Maire a constaté que 1 Liste de candidats avait été déposée et un exemplaire de chaque liste sera joint au procès-verbal.

Déroulement du scrutin :

- Chaque conseiller à l'appel de son nom fait constater au Maire qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié du modèle uniforme et qu'il dépose dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Le nombre de conseillers qui ne souhaitent pas prendre part au vote à l'appel de leur nom a été enregistré.

- Après le vote du dernier conseiller, le Maire déclare le scrutin clos et les membres du bureau électoral dépouillent immédiatement les bulletins de vote. **Les bulletins ou enveloppes déclarés nuls par le bureau et les bulletins blancs sont sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion (bulletin ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel le votant s'est fait connaître, enveloppe vide, bulletin établi au nom d'une liste dont la candidature n'a pas été enregistrée, bulletin avec adjonction de noms ou modifications de l'ordre, bulletins blancs, bulletins ne respectant pas l'alternance) – Ces enveloppes ou bulletins seront placées dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.**

Résultats de l'élection :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de votes blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Nom de la liste	Suffrages obtenus	Nombre de délégués obtenus	Nombre de suppléants obtenus
LATILLE SENATORIALES	11	3	3

Proclamation des résultats

Le Maire proclame les résultats

Délégués : DUPONT Benoit – JOURDAIN Nicole – POINGT Ludovic

Suppléants : GARETIER Alexandre – BRUNET Stéphanie – BEAUJOUAN David

La séance se lève 21 heures,